



COJ

Intercommission ruralité
6 février 2019

Relevé de décisions

Introduction

En introduction, la Présidente du COJ ainsi que les deux pilotes de l'intercommission ont rappelé le contexte et les enjeux des travaux sur les initiatives de jeunes en milieu rural.

Tout particulièrement, les travaux de l'intercommission devront s'attacher aux enjeux de reconnaissance de la place des initiatives en lieu avec le développement rural. Ils devront également intégrer les enjeux autour de la transition citoyenne, du chef de filât des politiques de jeunesse sur les territoires, de vivre-ensemble et de mobilité.

Tour de table :

Un tour de table a permis de dresser un premier panorama non exhaustif des problématiques prioritaires sur lesquelles les participants de l'intercommission travaillent dans le cadre de leurs structures :

- L'accès au droit commun pour les jeunes ruraux ;
- L'accès aux études, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, aux loisirs...
- La prise en compte des jeunes ruraux les plus vulnérables ;
- L'engagement citoyen des jeunes ou au service des jeunes ;
- Les parcours vers l'autonomie des jeunes ruraux avec une problématique autour de la mobilité choisie ou subie/forcée ;
- La nécessité de travailler de manière partenariale, par exemple dans le cadre de l'ouverture de pôles éducatifs ;
- La nécessité de diagnostiquer les besoins des jeunes ruraux pour adapter les outils à leurs problématiques ;
- La mise en œuvre du chef de filât de la politique jeunesse par les Conseils régionaux ;
- La participation des jeunes à la construction des politiques les concernant, par exemple à travers le dialogue structuré territorial et la création de lieux d'échanges en milieu rural ;
- Le suivi des expérimentations du Programme d'investissement d'avenir (PIA) ;

Objectifs

Après la présentation des objectifs (cf. note de cadrage), les discussions ont permis d'identifier les grands axes de travail suivants :

- La nécessité d'avoir un diagnostic :

Avant d'entamer la réflexion, il conviendrait que les acteurs posent un diagnostic suffisamment exhaustif sur les problématiques des jeunes ruraux. Il conviendrait de définir la ou les ruralités, la ou les jeunesses rurales, d'identifier les attentes des jeunes ruraux...

Ce diagnostic devrait également prendre en compte l'impact sur les territoires ruraux, des grandes politiques nationales structurantes actuellement à l'œuvre.

- La participation des jeunes :

D'une manière générale, il convient de réfléchir à la place des jeunes dans la vie démocratique ainsi que dans les perspectives de développement des territoires ruraux.

La gouvernance des politiques publiques se doit d'associer les jeunes à travers des instances identifiées et largement ouvertes à l'ensemble des parties prenantes.

- La gouvernance des politiques publiques :

En complément, il apparaît nécessaire de réfléchir aux articulations entre l'ensemble des acteurs des territoires ruraux concernés pour construire une gouvernance efficace et coordonnée.

- La mise en place de politiques publiques transversales :

En écho d'une gouvernance partagée, il apparaît que la problématique de la transversalité et/ou de la globalité des politiques de jeunesse est essentielle car tout en conservant de multiples acteurs complémentaires sur le territoire, elle devrait permettre de répondre à l'ensemble des enjeux d'autonomie et d'initiatives des jeunes ruraux.

- Le rôle du territoire dans l'éclosion et l'accompagnement des initiatives :

Selon l'écosystème territorial, le territoire peut être un soutien dans le développement d'initiatives ou, à l'inverse, les initiatives peuvent permettre de dynamiser un territoire.

Néanmoins et dans les deux cas, la problématique d'accès à des ressources (ingénierie, financière...) apparaît indispensable.

De même, cet axe renvoie à la question du modèle de développement des territoires ruraux et de la place des jeunes dans ce modèle.

Il interroge sur le soutien des institutions aux initiatives citoyennes. En effet, la temporalité, leur objet, les différents modes de soutien (appel à projets ou subventions) n'induisent pas les mêmes effets sur les initiatives et donc sur les territoires. Par ailleurs, le principe vertical de soutien des institutions aux initiatives citoyennes doit être également étudié.

- Le rôle des jeunes dans les initiatives :

Il conviendrait d'intégrer à la réflexion le rôle de lieux peu reconnus dans des actions plus larges que leur destination (centre social, club sportif, association de théâtre amateur...) mais ayant un rôle primordial dans l'incubation d'initiatives citoyennes.

Par ailleurs, les initiatives portées par les jeunes le sont rarement par ceux qui sont les plus fragiles socialement. Il conviendra d'étudier les ressorts de l'engagement de ces jeunes.

- La mobilité :

Sur ce sujet, la Commission insertion des jeunes du COJ a déjà réalisé un rapport comportant 37 préconisations qui a été validé par le Bureau du COJ en janvier dernier. La version finalisée du rapport sera transmise pour avis à l'ensemble des membres du COJ dans quelques jours.

Par ailleurs, le Comité interministériel de la jeunesse devrait porter cette question lors de sa prochaine réunion à la fin du premier trimestre 2019. Des liens seront effectués entre les travaux de la Commission insertion des jeunes et ceux de l'intercommission.

- La problématique des territoires ruraux d'outre-mer :

Les participants s'accordent à examiner les jeunes dans les territoires ruraux, dans leur ensemble, qu'ils soient en métropole ou outre-mer.

Cependant, compte tenu de l'importance des enjeux autour des territoires d'outre-mer, les participants soulignent que les travaux de l'intercommission ne pourront pas approfondir de manière satisfaisante ce sujet. Il est proposé que le COJ s'empare de manière générale de la problématique des jeunes ultramarins dans le cadre d'un groupe de travail spécifique.

Méthodologie :

La présentation de la méthodologie indiquée dans la note de cadrage est accueillie favorablement par les participants et donc validée.

Cependant, des questionnements persistent encore sur la forme des préconisations : devront-elles être très opérationnelles ou plus générales ?

Auditions :

Une première liste de structures à auditionner est proposée par les pilotes de l'intercommission : jeunes impliqués, CNAF, associations d'élus (Régions de France, ADF, AMF, association de Pays ou EPCI, réseau rural jeunesse Leader +, Territoires Conseil de la Caisse des dépôts, CCMSA, MFR, Familles rurales (CA bis jeune), association « des territoires aux grandes écoles », départements impliqués (expérimentant le PIA jeunesse), instances territoriales de concertation (CORJ de la Région Centre-Val de Loire).

Les participants proposent que les auditions ne soient pas limitées aux seuls acteurs de la jeunesse.

Propositions d'ajouts : Mouvement associatif, départements (Ariège, Lot, Dordogne, Nièvre), ARDML, France Urbaine, CGET, INJEP, Inspection générale de l'éducation nationale, CIDJ

Sur la méthodologie des auditions, il est proposé :

- D'effectuer des auditions en salle et sur site,
- Que des instances soient interrogées,
- Que les auditions puissent être individualisées ou croisées sous forme de table ronde,
- Que certains acteurs soient sollicités sous la forme d'une contribution écrite,
- Qu'un questionnaire soit construit ensemble avec les membres de l'intercommission. Ce questionnaire ne devrait pas se limiter à des points de vue mais aussi permettre l'identification d'initiatives construites avec ou par des jeunes.
- Que la première audition soit un temps de cadrage en faisant intervenir le CESE, l'INJEP et le CGET.

Intervention de Bertrand COLY (CESE)

Bertrand COLY a présenté une synthèse du rapport du CESE sur la place des jeunes ruraux (cf. synthèse en annexe).